



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15.12.2022

1. Recensement 2023 de la population.

Le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Mesdames LHUILIER Charlotte de Michelbach le bas et Martine BAUMANN de Folgensbourg seront les agents recenseurs qui iront à la rencontre de la population.

2. Saint-Louis Agglomération : reversement d'une part du produit de la Taxe d'Aménagement perçue par la commune.

[L'article 15](#) de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 rend le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI facultatif.

Le Conseil Municipal a donc décidé de ne plus reverser la taxe d'aménagement à Saint Louis Agglomération comme initialement délibéré.

3. Paiement en investissement avant vote du budget :

Le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses de la section d'investissement dans la limite de 22 075€ TTC au chapitre 20 immobilisations incorporelles et de 113 300€ TTC au chapitre 21 immobilisations corporelles par anticipation au vote du budget 2023 et en cas de besoin urgent.

4. Urbanisme.

- WEISS Olivier : construction d'une maison individuelle avec garage accolé, rue de la victoire.
- MARCK Michel : pose de panneaux photovoltaïques sur toit de la maison et du carport, rue Principale.
- DI LORENZO Matteo au nom de la société MEZZALUNA EXPRESS : transformation de l'ancienne banque en pizzeria vente à emporter/livraison, rue des tilleuls.
- SCHREIBER Philippe : pose de panneaux photovoltaïques, rue Principale.
- LANDAUER François : création d'une piscine et d'un local technique, rue Alsace Lorraine.